

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version 1.2 Date de révision: 08/19/2024 Numéro de la FDS: 600000000174 Date de dernière parution: 03/28/2022
Date de la première parution: 12/12/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom commercial : DHBP-7,5-IC5
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : United Initiators, Inc.

Adresse : 555 Garden Street
Elyria OH 44035 USA

United Initiators Canada Ltd.
2147 PG Pulp Mill Road
Prince George, BC-V2N 2S6 CANADA

Téléphone : +1-440-323-3112

Fac-similé : +1-440-323-2659

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC États-Unis (24h): +1-800-424-9300
CHEMTREC MONDE (24h): +1-703-527-3887
CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

En cas d'incident au transport : TERRAPURE Service d'intervention d'urgence (24h):
1-800-567-7455

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : cs-initiators.nafta@united-in.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Initiateurs de polymérisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Poussière combustible : Catégorie 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version 1.2 Date de révision: 08/19/2024 Numéro de la FDS: 600000000174 Date de dernière parution: 03/28/2022
Date de la première parution: 12/12/2018

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices /matières combustibles
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P235 Tenir au frais.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Mélange solide

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène	Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène	9010-79-1	$\geq 90 - < 95$ *
2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane	2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane	78-63-7	$\geq 5 - < 7.5$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Administrer de l'oxygène en cas de difficulté respiratoire ou de cyanose.
Si la personne respire, l'amener à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau.
S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Retirez les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Maintenir les voies respiratoires dégagées.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Pulvérisateur d'eau
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique
- Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
L'émission possible de produits gazeux de décomposition peut entraîner une accumulation de pression dangereuse.
Éviter le confinement.
Le produit se consume violemment.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la dispersion des poussières dans l'air (i.e., le nettoyage de surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé).
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Peut former des concentrations de poussière combustible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

- dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
Nettoyer immédiatement les déversements.
Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.
Absorber avec un absorbant inerte.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
Éviter la formation de poussière.
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'accumulation de poussière dans les espaces confinés.
Éviter la formation de poussière.
Se référer à la norme NFPA 654, sur la prévention d'incendies et d'explosions des poussières liés à la fabrication, au traitement et à la manutention de solides en particules combustibles, en vue de leur manipulation.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques lorsqu'il y a un risque d'explosion de poussières.
Utiliser un équipement électrique et une lumière de type anti-déflagration. Les contenants électriquement conducteurs doivent être mis à la masse.
Appliquer des mesures pour prévenir l'explosion des pous-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

- sières.
Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
- Ne pas avaler.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Se laver à fond après manipulation.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Une contamination peut provoquer une augmentation dangereuse de la pression - des récipients fermés peuvent rompre. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Matières à éviter : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réductrices.
- Température d'entreposage recommandée : < 40 °C
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique** : Se référer à la norme NFPA 654, sur la prévention d'incendies et d'explosions des poussières liés à la fabrication, au traitement et à la manutention de solides en particules combustibles, en vue de leur manipulation.
S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que conduits d'évacuation, récupérateurs de poussières, récipients, et équipements de traitement) soient conçus de manière à prévenir l'évacuation des poussières vers la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Filtre de type P

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

Matériau : butylcaoutchouc
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.47 mm

Matériau : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 480 min
Épaisseur du gant : 0.40 mm

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résistance du matériel sont des valeurs standard! Le temps de pénétration exact et la résistance exacte du matériel seront obtenus du fournisseur des gants de protection. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : S'assurer que les douches oculaires et les douches de sécurité sont situées près du poste de travail. Veuillez suivre toutes les exigences locales et nationales en vigueur lors du choix des mesures de protection pour un lieu de travail donné. Il faut toujours porter une protection oculaire lorsque le risque d'un contact accidentel du produit avec les yeux ne peut être exclu. Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si nécessaire.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

- potentiel local d'exposition.
D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces cutanées.
Portez au besoin :
Tenue de protection antistatique ignifuge.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné selon le taux de concentration et la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect : solide, Billes
- Couleur : blanc
- Odeur : éthérée
- Seuil de l'odeur : non établi(e)
- pH : Donnée non disponible La substance/le mélange est non-soluble (dans l'eau)
- Point/ intervalle de fusion : Décomposition: Se décompose sous son point de fusion.
- Point/intervalle d'ébullition : Sans objet
- Point d'éclair : Sans objet
- Taux d'évaporation : Sans objet
- Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustible dans l'air au cours du traitement, manipulation ou d'autres moyens.
Remarques: Product will burn but does not easily ignite.
- Auto-allumage : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyro-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version 1.2 Date de révision: 08/19/2024 Numéro de la FDS: 600000000174 Date de dernière parution: 03/28/2022
Date de la première parution: 12/12/2018

	phore.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Limite d'explosivité, inférieure The minimum explosive concentration (MEC) for dust varies according to particle size distribution.
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: non établi(e)
Densité relative	: non établi(e)
Densité	: non établi(e)
Masse volumique apparente	: env. 380 kg/m ³
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Sans objet
Température d'auto-inflammation	: non établi(e)
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	: 90 °C Méthode: Test H.4-NU SADT-Self Accelerating Decomposition Temperature. Lowest temperature at which the tested package size will undergo a self-accelerating decomposition reaction.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Sans objet
Viscosité, cinématique	: Sans objet
Propriétés explosives	: Non explosif Éviter la formation de poussière.
Propriétés comburantes	: La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
Matières auto-échauffantes	: La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme un auto-chauffant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Teneur en oxygène actif : env. 0.8 %

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : non établi(e)

Distribution de la taille des particules : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de décomposition dans les conditions normales d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.
Protéger de toute contamination.

Produits incompatibles : Accélérateur, acides et bases puissants, (sels de) métal lourd, réducteur
Sans objet

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxique

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: étude scientifiquement injustifiée

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 4,100 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Espèce : Lapin
Durée d'exposition : 4 h
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Le contact de la poussière avec les yeux peut causer une irritation mécanique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Remarques : Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Type d'essai : Essai de maximisation
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammi-
fère, in vitro
Système de test: Cellules de lymphome de souris
Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de
mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris (mâle et femelle)
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Directives du test 474 de l'OECD
Résultat: négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Étude de toxicité sur le développement prénatal (téatogénicité)
Espèce: Rat
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: 300 Poids corporel mg / kg
Méthode: Directives du test 414 de l'OECD
BPL: oui

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : Directives du test 407 de l'OECD
BPL : oui

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 150 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90
Méthode : Directives du test 408 de l'OECD
BPL : oui

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 4.5 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: Directives du test 203 de l'OECD
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >= 0.236 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type d'essai: Inhibition de la croissance
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.0065 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Type d'essai: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Toxicité pour les microorganismes : NOEC (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type d'essai: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: Directives du test 301D de l'OECD
Remarques: Non classifié à cause de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour permettre une classification.

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Prop-1-ène polymérisé avec l'éthylène:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Donnée non disponible

2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane:

Bioaccumulation : Coefficient de bioconcentration (BCF): 521 - 839

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 7.34

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

- Déchets de résidus : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
- Emballages contaminés : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer le récipient avec de l'eau.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

Produits chimiques PBT au Canada : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:
2,5-Diméthyl-2,5-di(tert.-butylperoxy)hexane

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW)	: En conformité avec les inventaires
TSCA (US)	: Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA
AiIC (AU)	: En conformité avec les inventaires
DSL (CA)	: Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne
ENCS (JP)	: En conformité avec les inventaires
ISHL (JP)	: En conformité avec les inventaires
KECI (KR)	: En conformité avec les inventaires
PICCS (PH)	: En conformité avec les inventaires
IECSC (CN)	: En conformité avec les inventaires
TECI (TH)	: En conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AiIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Ces renseignements de sécurité s'appliquent également aux emballages vides qui peuvent encore contenir des résidus du produit.

Les dangers inscrits sur l'étiquette s'appliquent aussi aux résidus dans le récipient.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 08/19/2024

Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



DHBP-7,5-IC5

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 03/28/2022
1.2	08/19/2024	600000000174	Date de la première parution: 12/12/2018

CA / 3F